

Médiathèque Valais St-Maurice

Jeudi 14 novembre

12.30-13.30



# Maître Marc Bonnant

## La Leçon oratoire du Bâtonnier Maître Marc Bonnant

« J'aime l'improvisation, le jaillissement spontané, la parole qui naît du regard de l'autre. La parole est faite de moitié par celui qui écoute. L'écrit est fait pour la postérité, la parole c'est l'immédiateté, beau comme une fusée dans la nuit. C'est l'idée qu'il n'y ait pas de deuxième vie après la parole. La parole n'a qu'une instance et tout se joue ici et maintenant me plaît. Il y a quelque chose de dramatique. »

Marc Bonnant naît le 29 octobre 1944, au Tessin. Enfance à Milan, Berne, Lisbonne et Hong-Kong entre un père, diplomate, protestant et droit et une mère qui lui apprend l'italien, le catholicisme et l'initie au judaïsme.

En 1959, la famille s'installe à Genève. Marc Bonnant, âgé de 15 ans, fréquente le Collège Calvin et obtient en 1963, une maturité classique.

D'abord désireux de devenir diplomate comme son père, il renonce, lorsque, se présentant au concours à Berne, il est accueilli par un fonctionnaire qui lui parle de salaire et de classe. Il s'inscrit alors en droit à l'Université de Genève. En 1967, il obtient sa licence de droit et en 1971, son brevet d'avocat. A l'âge de 41 ans, il devient le plus jeune Bâtonnier de l'histoire genevoise et helvétique.

En 2003, il reçoit les insignes de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur en récompense "des services éminents rendus à la France, à sa langue et à sa culture". En 2007, il reçoit le prix du Rayonnement français des mains de Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, pour sa contribution exceptionnelle à la défense et à l'illustration de la langue et culture françaises.

## Entre autres affaires...

### Maître Marc Bonnant plaide à COPPET

En 2011, Maître Marc Bonnant propose une plaidoirie à partir des « **Réflexions sur le procès de la Reine** »

En 2012, Maître Marc Bonnant plaide :

«**Voltaire, l'avocat de tous les roués et pendus**»

«**La modernité, c'est la faute à Rousseau**».

En 2013, Plaidoirie de Maître Marc Bonnant :

«**Diderot : vers le Panthéon ?**»

### Maître Marc Bonnant plaide pour ROBERTO ZUCCO

Le 9 avril 1981, Roberto Zucco tue sa mère Marisa Lamon de coups de couteaux, puis traîne son corps dans la salle de bain, la couche sur le ventre dans la baignoire et fait couler l'eau.

Il tue ensuite son père Nazario de coups de hachette. Il le traîne jusqu'à la baignoire et le couche par-dessus sa mère. Arrêté puis interné, il s'évade en 1987. Sa cavale entre la France et l'Italie fait plusieurs morts. C'est la violence brute. Elle inspire Bernard Marie Koltès... En 1990, paraît la dernière pièce de Bernard Marie Koltès, *Roberto Zucco*.

## **Maître Marc Bonnant et LES FLEURS DU MAL**

### **« Anastasie » ou ... la censure**

Sous l'Ancien Régime, les auteurs doivent communiquer leurs manuscrits à un censeur royal pour obtenir la permission d'imprimer. La Déclaration des droits de l'homme de 1789 proclame que tout citoyen peut « parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». La censure préalable est abolie, mais les livres peuvent être attaqués en justice pour atteinte aux bonnes mœurs.

Le 20 août 1857, Charles Baudelaire et son éditeur sont condamnés par la justice pour « outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs ». Le procès des **Fleurs du mal** pose, plus de cinquante ans après l'abolition de la censure par la Révolution française, la question des rapports de l'écrivain avec la liberté d'expression.

*Réquisitoire du substitut du procureur Ernest Pinard et Plaidoirie de Maître Gustave Chaix d'Est-Ange.*

**Le 14 mars 2013, dans la première chambre de la cour d'Appel de Paris, MAITRE MARC BONNANT et MAITRE BERTRAND PERRIER reprennent le procès des *Fleurs du Mal*.**

## **Maître Marc Bonnant au PROCES DE SOCRATE**

399 av. J.-C, Socrate, âgé alors de 70 ans comparait devant un tribunal. Le poète tragique Mélétos, poussé par le riche tanneur Anytos et par Lycon, dépose une plainte publique contre Socrate sous les trois chefs d'accusation suivants : celui-ci ne reconnaît pas les dieux de la cité, il y introduit des divinités nouvelles, il corrompt les jeunes gens. L'accusé fait le choix de se défendre seul. Socrate s'explique avec sincérité, noblesse et grandeur d'âme Il dit ce qu'il a à dire pour sa défense. Il s'en tient là et ne recourt pas à la supplication.

***Pourquoi cette défense ? Socrate voulait-il perdre ? Socrate voulait-il mourir ?***

## **Maître Marc Bonnant au PROCÈS DE JÉSUS**

En l'an 30 de notre ère, Jésus affronte deux procès, l'un conduit par le Sanhédrin, l'autorité spirituelle, l'autre par Ponce Pilate, l'autorité temporelle. Il sera condamné à mort et crucifié. Qui, au regard de l'Histoire, porte la responsabilité de crime judiciaire? Ou, si l'on admet que par sa mort Jésus réalise une prophétie et exécute la volonté du Très Haut, à qui revient l'honneur d'avoir permis la Passion et le sang versé qui nous lave du péché originel?

***Et tout prochainement... « Le Cas Wagner »***

Geneviève Erard